



ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE



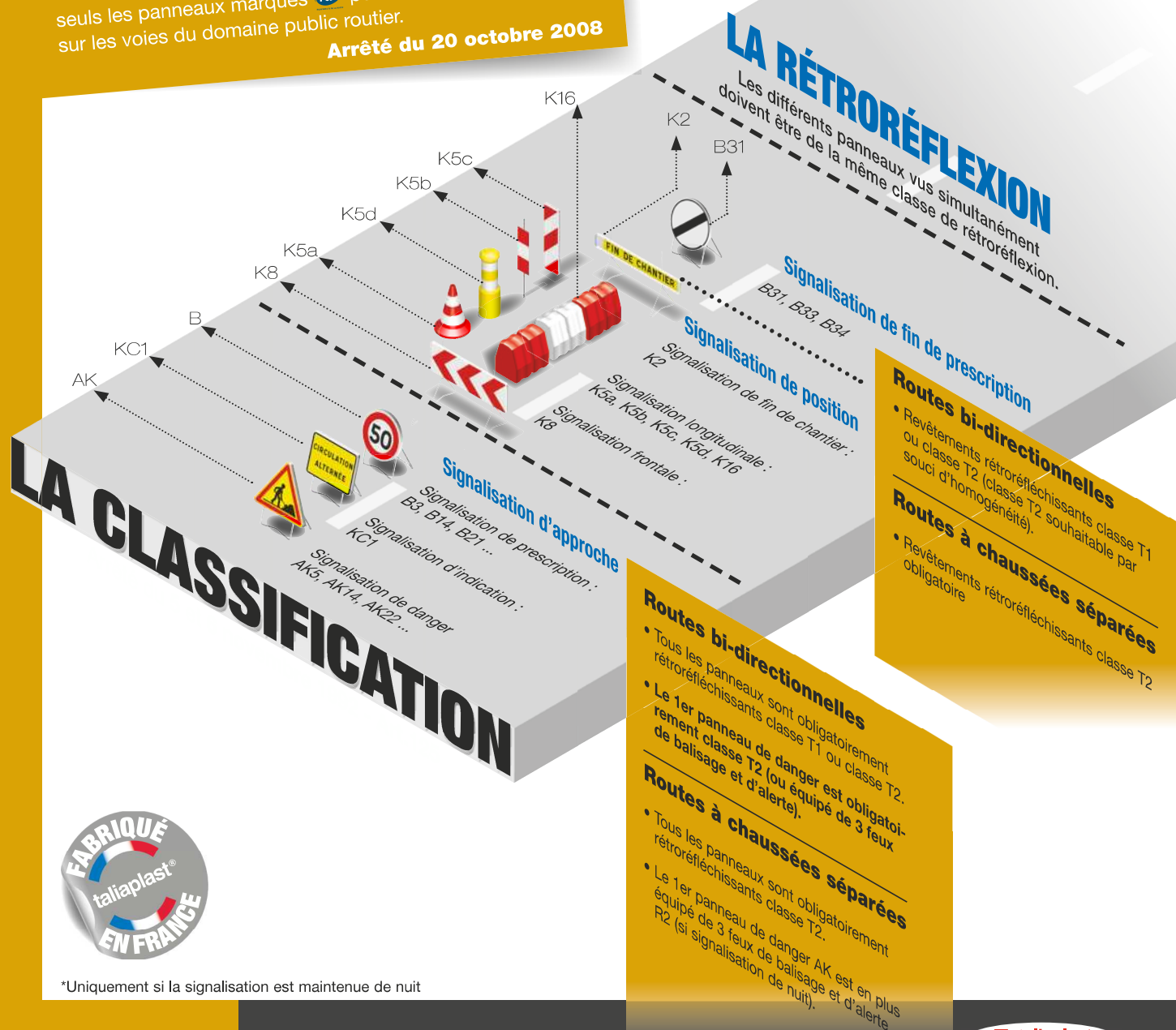
Certification obligatoire

Qu'ils soient fixes ou posés au sol, la certification NF concerne l'ensemble des panneaux temporaires de police et directionnels, sauf les panneaux temporaires à parties mobiles  comportant des informations variables sur des flèches orientables, volets, disques de distance, talons ... (panneaux à messages modulables) ou dans le cas où des panneaux temporaires sont appuyés par une signalisation lumineuse.

Où en est-on ?

Depuis le 1er janvier 2014, seuls les panneaux marqués  peuvent être mis en service sur les voies du domaine public routier.

Arrêté du 20 octobre 2008



Taille des panneaux

*Gammes représentées dans ce catalogue.



Gammes	Triangles	Disques	Carrés	Utilisation (règle générale)
Grande	1250 mm	1050 mm	*900 mm	sur routes à chaussées séparées
Normale	*1000 mm	*850 mm	*700 mm	sur routes normales
Petite	*700 mm	*650 mm	500 mm	milieu urbain, rue étroites, gros véhicules

Interdistance entre les panneaux



Identification des panneaux

Tout panneau doit être certifié et identifié par une étiquette NF et un filigrane dans le film.

Année de fabrication ———→

N° de certification (Spécifique au fabricant) ———→

Logo du fabricant ———→

Norme Française ———→

TP 03 15

taliasign SOFOP taliaplast® - 44550 Montoir de Bretagne

CERTIFIÉ PAR ASCQUER **NF** ÉQUIPEMENTS DE LA ROUTE

2007 - 22 10 05 / K



Notre certification

Panneau de police	Panneau directionnel	Support incliné	Support vertical
TP03	TD01	TS09	TS10



Étiquetage
(Symbole, dimension, classe et code barre) sur la tranche de chaque panneau.



Pieds en fil d'acier galvanisé plein
Ø 12 mm



2 sacs de lestage livrés avec chaque panneau.



Emballage individuel sous film thermo-rétractable transparent très résistant.



Poignée ergonomique en matière polymère incassable avec blocage automatique des pieds en position ouverte (stabilité accrue) ou fermée (manipulations aisées).



Certification
Étiquette NF